

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 fr. Trois mois 8 fr. Poste : Un an 35 fr. Six mois 18 fr. Trois mois 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 JUIN

A LA CHAMBRE

LA LOI MILITAIRE

M. Ferron a dit son mot dans la discussion du projet de loi militaire. Il a fort négligé les explications techniques. Une petite dissertation sur les sous-officiers, quelques comparaisons de chiffres à propos des effectifs français et allemands ; c'est tout.

Envisageant le projet par son côté politique, M. Ferron a annoncé qu'il incorporera les séminaristes et les étudiants, mais, a-t-il ajouté, je leur donnerai toutes les facilités nécessaires pour faire leurs études.

L'Extrême-Gauche a fait entendre de violents murmures ; elle a eu bien tort. Une fois la question de principe tranchée dans le sens de l'incorporation, le ministre de la guerre agira à sa guise. Au besoin, une petite interpellation le rappellerait au sentiment de ses devoirs de général républicain.

C'est là probablement ce que MM. Floquet et Laisant ont voulu indiquer lorsque, s'adressant aux interrupteurs, ils leur ont dit : « Si vous aviez bien entendu et bien compris les paroles de M. le ministre, vous applaudiriez tous. »

M. Ferron n'a pas dissimulé que le prétendu service de trois ans sera en réalité le service de deux ans.

Il a fait une seconde et non moins inappréciable concession aux principes démocratiques lorsqu'il a annoncé qu'il fallait réserver aux seuls capitaines et officiers supérieurs le droit de punir les sous-officiers.

Que deviendra l'autorité, privée de sanction, du lieutenant et du sous-lieutenant ?

Et comment de pas comprendre qu'on se propose de porter une atteinte peut-être mortelle au grand principe de la hiérarchie militaire ? Le jour où une telle brèche serait ouverte dans les flancs de l'armée, la démocratie saurait en profiter pour emporter

d'assaut d'autres positions ; qui peut prévoir où s'arrêteraient ses conquêtes.

Nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur les grands et admirables discours prononcés par MM. Keller et Albert de Mun. Impossible d'exprimer dans un plus magnifique langage des pensées plus sages, plus élevées, plus patriotiques. Aux accents des orateurs royalistes, il nous semblait entendre vibrer l'âme de la patrie ; et, telle a été la puissance de leur parole, que les républicains eux-mêmes ont été forcés de les applaudir.

La discussion générale close après le superbe discours du comte Albert de Mun, surgit la question de l'urgence sur le projet de loi militaire. Piteusement, M. Ferron vient déclarer que le gouvernement s'en rapporte à la déclaration de la Chambre. Mais cette déclaration ne satisfait pas l'Extrême-Gauche.

Dans un langage enflé où nous retrouvons la sauvage expression des haines démocratiques et des passions antireligieuses. M. Clémenceau somme le ministre de s'expliquer franchement sur la question d'urgence, de faire connaître s'il entend gouverner avec l'appui de la droite, ou avec celui de toutes les fractions républicaines dont le concours, a-t-il dit, lui est assuré et qu'on peut rallier sur le terrain de la loi militaire.

Malgré les sommations foribondes de l'Extrême-Gauche, M. Rouvier reste immobile à son banc. L'agitation est à son comble. La séance est suspendue en fait pendant quelques minutes.

A la reprise de la séance, à 6 h. 1/2, M. Laisant exprime l'espoir que la majorité qui a repoussé la demande d'ajournement présentée dernièrement par M^r Freppel se retrouvera pour voter l'urgence.

Salué par une triple saive d'applaudissements et les bravos prolongés de l'extrême gauche, M. Madier de Montjau monte à la tribune. Il est obligé de céder la place à M. Paul de Cassagnac, que quelques membres de la droite font mine de vouloir retenir.

Celui-ci constate que le scrutin a été déclaré ouvert et qu'en vertu du règlement personne ne peut prendre la parole.

M. Floquet reconnaît le bien-fondé de cette constatation.

VOTE DE L'URGENCE

L'urgence est déclarée par 359 voix contre 202. (Applaudissements et bravos ironiques sur les bancs radicaux.)

Une trentaine de républicains seulement paraissent avoir voté contre l'urgence avec la droite.

Le passage à la discussion des articles est décidée par 385 voix contre 125.

RÉSIGNATION

On a prononcé à diverses reprises, à propos de l'attitude prise en ces derniers temps par nos amis du Parlement, le mot de Résignation.

Si on emploie ce mot pour dire que les députés de la droite se sont résignés momentanément à subir le ministère Rouvier par une crainte patriotique des complications extérieures que l'ancien cabinet amenait à l'état aigu, on a raison, et ce passage d'une lettre qui nous est adressée par un haut diplomate autrichien auquel ses alliances donnent beaucoup de sympathie pour la France, prouvera que ces craintes n'existaient pas seulement dans l'esprit de nos amis et que la conduite de ceux-ci dans la dernière crise a été considérée non comme un acquiescement à l'ordre — ou plutôt au désordre — des choses actuelles, mais comme une nécessité du moment qui n'engageait en rien l'avenir.

« Voilà votre crise ministérielle dénouée pour le moment, nous écrivait-on de Vienne le 4 juin 1887 ; M. Rouvier pourra bien gagner le temps des vacances, mais ensuite ? Le soutien de la droite lui fera défaut d'un jour à l'autre et alors un déplacement de quelques voix suffira pour renverser le gouvernement. Dans l'état actuel des partis à la Chambre

aucune combinaison n'offre des garanties de stabilité. Cela saute aux yeux de tout le monde, mais le corps électoral paraît se complaire de plus en plus dans une voie qui augmente le désordre moral et politique ; je vous félicite cependant d'être débarrassé, du moins momentanément, de Boulanger. S'il avait dû être reconnu comme indispensable, il montrait du coup sur un piédestal où son humeur inquiète, remuante et ambitieuse en faisait un danger réel. J'espère que cette faveur populaire, acquise on ne sait vraiment trop pourquoi, va s'éteindre faute d'aliment, mais avec cette facilité terrible qu'on a en France de mépriser les principes et de glorifier les individus, il ne faut jurer de rien et la question Boulanger renaîtra peut-être un beau jour. En tout cas son effacement même momentanément donne un peu de répit. Son maintien au pouvoir aurait été positivement un danger imminent au point de vue du maintien de la paix. »

Mais si la droite, pour écarter ce danger imminent, a annihilé le 31 mai la coalition radicale-socialiste et s'est résignée à attendre le cabinet Rouvier à ses actes, sa résignation ne va pas au-delà.

M^r Freppel, dans la lettre suivante qu'il a adressée au *Matin*, confirme entièrement l'article qui précède :

« Angers, le 6 juin 1887.

« Monsieur le directeur,

« Sous ce titre : « Une consultation d'évêque », vous me mettez en cause à propos du vote du 31 mai.

« M. Dugué de la Fauconnerie vous a déclaré qu'avant de voter il avait bien voulu prendre mon avis. Cela est vrai, et plusieurs autres de mes collègues de la Chambre m'ont honoré de la même confiance. Je ne regrette en rien le conseil que j'ai cru devoir leur donner.

« Mais en publiant ces détails, vous m'obligez à faire une déclaration que j'estimais superflue :

« Si, en effet, malgré certaines paroles

avant qu'Irène inquiète pour le repos de Karadyoni, eût pu les arrêter, ils avaient commencé un de leurs airs favoris.

Dans l'aile droite, où habitait Pierre Darag, une fenêtre s'ouvrit également, et le jeune Croate s'accouda sur la balustrade en tenant entre ses dents un cigare allumé. Il n'avait pas vu Irène qui, par un mouvement instinctif, se retira derrière les rideaux.

Le comte Darag écouta un instant les Tziganes, puis, élevant la voix et leur lançant quelque pièce de monnaie :

« Ce que vous jouez là ne signifie rien, leur cria-t-il. Jouez-moi la marche de Jellachich.

Les musiciens obéirent. Ils firent une rentrée hardie et commencèrent d'une main ferme l'hymne national croate.

Mais ils n'avaient pas fait dix mesures que le comte Karadyoni parut sur son balcon. La colère l'agitait et il jeta aux Tziganes une imprécation si énergique que les archets s'arrêtèrent violemment. Deux cordes se brisèrent avec un son mat.

« Misérables ! criait le vieux magat dans la rude langue magyar, c'est une insulte que vous faites à ma demeure ! Taisez-vous, je vous l'ordonne ! Que cet air maudit ne parvienne jamais jusqu'à moi !

Dans son courroux, il allongea le bras, la main ouverte, comme pour commander au vent d'em-

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Irène ouvrit la porte et fit prévenir André. Le jeune homme traversa le salon d'un pas ferme et relevé, qui résonnait nettement, malgré l'épaisseur du tapis ; son front découvert laissait voir son abondante chevelure. Il salua le comte avec respect et se mit de suite à l'entretenir de la réunion populaire. Il lui dit les essais du soulèvement contre l'Autriche, l'effervescence du peuple, les difficultés qu'on avait rencontrées à faire triompher les idées justes, et les acclamations qui avaient accueilli le nom de Karadyoni quand on avait proposé de lui confier la direction du mouvement.

« Non ! non ! s'écria vivement le vieillard... Je n'accepterai aucune mission...

Irène se hâta de l'interrompre :

« Je le savais, père, et je l'ai dit à l'assemblée.

« C'est bien... Et alors ?

« Alors, reprit André, nos compatriotes se sont consultés de nouveau et ils m'ont confié cet honneur.

« A vous, André ? demanda Karadyoni avec un peu d'étonnement.

« Liényi s'inclina.

« Ah ! fit le comte.

« Puis il ajouta, après un instant de silence :

« Je vous en féliciterais... si je croyais qu'on pût attendre quelque chose de ces événements.

« Certainement, dit Irène : c'est le commencement d'une résurrection.

Le vieillard se tourna vers sa fille avec un air d'incrédulité. Mais la foi vive des deux jeunes gens, leur confiance dans l'avenir, agissaient malgré lui sur son découragement. Ils continuèrent à causer. Il y avait, au fond de leurs différents caractères, une harmonie qui créait en eux une sorte de bien-être moral, cette atmosphère où l'on se joue à l'aise et qui rend agréable l'échange des idées.

Karadyoni s'abandonnait malgré lui à ces influences. Irène s'en apercevait avec plaisir, et, lorsqu'André se leva pour partir, elle se rendit compte une fois de plus de l'énergie qu'il avait le don de communiquer aux autres.

La pendule marquait onze heures quand le jeune homme quitta le château ; il eût été temps de songer au repos ; mais Irène n'avait pas sommeil. Elle repassait dans son esprit toutes les circonstances de cette journée. Étendue dans un fauteuil, la lumière d'une lampe éclairait de profil son

visage, elle restait silencieuse et toute à ses pensées. Le comte Karadyoni la regardait. Peu à peu, à mesure que s'effaçait la chaude empreinte d'André, il retombait sous le joug de ses préoccupations et retrouvait devant lui le souvenir de Pierre Darag.

Tout d'un coup, il se leva brusquement, et, secouant la langueur qui les avait saisis tous deux, il dit d'une voix brève :

« Allons, ma fille, montons.

Ils se rendirent chacun à leurs chambres ; mais Irène était encore trop agitée pour dormir. La bonheur qu'elle avait éprouvé pendant son voyage semblait s'être envolé depuis son arrivée au château. Le silence était profond, on eût pu croire que tout reposait dans la vieille demeure. Elle ouvrit sa fenêtre et se mit à rêver en regardant au loin.

La lune était si brillante qu'on pouvait distinguer les objets comme à la lumière du jour. Bientôt elle entendit marcher dans le bois et vit quelques Tziganes qui s'avancèrent entre les arbres. Le parc leur servait souvent d'abri ; Karadyoni n'avait jamais permis qu'on les chassât de cette retraite, qu'ils aimaient :

« Leurs chants valent bien l'asile que je leur donne, disait-il souvent.

L'un d'eux aperçut la jeune fille à sa fenêtre et saisit son violon ; les autres l'imitèrent, et,

très regrettables du ministère, j'ai néanmoins conseillé de ne pas voter contre lui, je me suis déterminé par des motifs d'ordre extérieur et de politique étrangère. Vous me permettez de ne pas dire davantage sur ce point.

Quant au service militaire que l'on voudra imposer aux séminaristes, je l'ai combattu à quatre reprises différentes du haut de la tribune (5 avril 1884, 7 avril 1884, 27 mai 1884, 10 mai 1884), et j'espère bien recommencer quand l'occasion s'en présentera de nouveau. Mon discours de jeudi dernier ne pouvait d'ailleurs laisser de doute à personne sur mes intentions.

En vous priant, monsieur le directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans le prochain numéro du *Matin*, j'ai l'honneur de vous offrir l'assurance de ma considération distinguée.

† Cti. ÉMILE FREPPEL, évêque d'Angers,
Député du Finistère.

LES CHEVAUX DE M. GRÉVY

La *Lanterne* demande que M. Grévy quitte l'Élysée.

Il n'est que temps, paraît-il, car « ce vieillard » compromet gravement la République.

Que s'est-il donc passé depuis le jour du Grand Prix ?

C'est le *Voltaire* qui nous l'a appris dans l'entre-filet que nous avons reproduit samedi, où il est parlé de la vente des chevaux de l'Élysée.

« Ceci, dit la *Lanterne*, décidément, passe la mesure, et M. Grévy abuse de son irresponsabilité de Président et de vieillard. »

Il est évident que si le Sultan a offert des chevaux, ce n'est pas au beau-père de M. Wilson, mais au Président de la République que s'adressait ce cadeau.

Peut-être était-il donc inconvenant de ne pas garder ces chevaux dans les écuries de l'Élysée.

M. Grévy, sans doute, les aura donnés à M^{me} Pelouze afin de n'avoir pas à les nourrir.

Que M^{me} Pelouze les vende; on n'a rien à y voir.

Mais ce qui est assez singulier, c'est que cette cavalerie à vendre ait été exposée dans les cours du palais présidentiel.

Décidément, on brasse trop d'affaires de famille à l'Élysée.

Et, s'il est vrai que M. Grévy ait des contrariétés intimes, il pourrait, vraiment, les mieux dissimuler.

À défaut de prestige, le pays a le droit d'exiger du Président de la République une correction absolue.

Quelques jours avant que le *Voltaire* publiât l'entre-filet suivant annonçant la vente de chevaux offerts au Président de la République, notre collaborateur, de Stall, avait reçu la lettre suivante, de l'Empereur du Maroc :

« Cher et illustre ami,
Vers l'an 1264 de l'Hégire, à la lune de Ramadhan, il vous souvient que j'ai fait conduire chez le petit vieux de l'Élysée, bey de Tunis, dey d'Alger et président de la République française, de magnifiques chevaux arabes, la fine fleur de mes haras, dont la réputation s'étend jusqu'aux confins de l'Orient.

Or, j'ai appris, par le jeune Saint Y..., ex-rédacteur de la *Petite France*, qui, à son dernier voyage en Algérie, est venu me demander une concession d'alfa, que ces nobles bêtes avaient été dirigées sur les gras pâturages de Chenonceaux.

Je serais heureux d'apprendre par votre bouche, ignorant l'artifice, quel sort est réservé à ces purs sang du Magreb auxquels j'avais voué une véritable affection.

En échange de ce service, j'appelle sur votre front la bénédiction d'Allah.

Sultan SELIM. »

Notre collaborateur, après une enquête minutieuse, a répondu par la lettre suivante :

« Ombre d'Allah, illustre descendant du Prophète,

Tes beaux coursiers noirs, aux yeux sanglants, aux ongles d'airain, qui arrachaient des gerbes d'étincelles à nos durs pavés du Nord, ont quitté leur retraite paisible. Il est vrai que notre Président, que Mahomet protège! en avait fait don, par mesure d'économie, à son gendre Wilson. Mais la fatalité s'est appesantie sur ce genre bien-aimé et les coursiers rapides ont dû être vendus, moyennant 874 francs pièce, à des juifs serviles. Ils traînent maintenant les fiacres dans les rues boueuses de notre capitale, eux qui auraient pu disputer à *Ténébreux* le Grand Prix de Paris sur la pelouse de Longchamps.

Un seul restait, qui, boiteux, n'avait pu suivre ses frères. Wilson l'a envoyé à M. Hart, syndic des agents de change.

Il n'arrive que ce qu'il doit arriver. Allah seul est dieu, et Mahomet est son prophète.

DE STALL. »

Nous lisons dans le Paris :

« Nous sommes en mesure d'affirmer, contrairement à la nouvelle donnée par quelques journaux, qu'aucune pièce diplomatique relative aux affaires du Tonkin n'a été détournée des dossiers du ministère des affaires étrangères.

Il est donc inexact que M. Bourée, actuellement ministre à Bruxelles, ait été appelé à Paris pour indiquer les documents qui manqueraient dans la collection des archives. »

TRIPOTAGES TONKINOIS

Des terrains houillers ont été découverts au Tonkin par M. Mourin d'Arfeuille, capitaine de frégate, consul à Hoi-Phong.

C'est une précieuse ressource pour la marine française en temps de guerre avec une puissance maritime, c'est le plus puis-

sant moyen pour soutenir la lutte et nos forces navales seront à l'abri de toute nécessité de ravitaillement en port étranger. Ce serait donc une faute, une grave faute dont les conséquences ne sauraient être trop méditées que de ne pas assurer à la France la possession et l'exploitation de ces bassins houillers en Extrême-Orient. Or, actuellement, certaines révélations au sujet de l'acquisition de ces charbonnages, inquiètent l'opinion publique qui suit, non sans anxiété, les phases successives de notre protectorat au Tonkin.

On semble croire à la possibilité de ce crime de lèse-patrie qui consisterait à laisser tomber entre les mains des Anglais cette richesse minière, inappréciable élément de notre défense coloniale, de notre puissance maritime, de notre prospérité commerciale en Extrême-Orient. Cette trahison des intérêts français serait d'autant plus criminelle que notre marine est sur le point de fonder, à Hongay, sur le terrain même des mines, un arsenal militaire. En sorte, comme le déclare un ancien ingénieur de la marine, M. Edmond Recopé, qui a étudié la question sur les lieux, si les Anglais étaient possesseurs de ces mines, c'est sous les yeux de leurs ingénieurs que l'on construirait tous les moyens de destruction de leurs vaisseaux : « c'est peut-être eux-mêmes qui participeraient aux travaux de défense de cet arsenal ! »

Nous ne nous arrêtons pas un seul instant sur les intrigues que l'on prête à tel ou tel personnage honoré de faveurs gouvernementales : il y a là une question supérieure à tous intérêts privés, à toutes ambitions personnelles. Le patriotisme de ceux qui ont à veiller à notre gestion coloniale ne tolérera pas que la sécurité de notre colonie, la force de notre marine, l'intérêt de la France soient criminellement sacrifiés. *Caveant consules* ! sinon le pays aurait à protester énergiquement par la voix de ses représentants au Parlement. E. R.

ÉTRANGER

L'état de l'empereur d'Allemagne s'est aggravé. Les douleurs névralgiques persistent, et leur violence nécessite l'emploi fréquent de la morphine. L'empereur est obligé de garder le lit. L'inflammation des paupières le gêne beaucoup et le fait beaucoup souffrir.

La note parue dans le *Moniteur officiel de l'empire* et qui constate l'état du malade a causé dans Berlin une vive émotion.

Pour la première fois depuis sept mois, les médecins de l'Empereur, qui étaient, il y a quinze jours encore, très confiants, se montrent de nouveau inquiets.

La maladie a fait de grands progrès depuis huit jours.

Il n'est plus aucunement question du voyage à Ems et l'on parle même de l'ajournement du voyage en Angleterre que devait faire le prince impérial, l'empereur tenant à avoir son fils auprès de lui.

— Tout est bien. Vous avez tout réparé !

Puis elle se retira aussi.

Mais ses rêves furent bercés par des accords étranges, et plusieurs fois elle s'éveilla en croyant entendre dans les airs les voix d'ennemis qui se livraient bataille.

(A suivre.)

Le Jardin, journal d'horticulture générale, publié par la maison Godefroy-Lebeuf, à Argenteuil (Seine-et-Oise), avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'horticulture du Nord; de MM. Ch. Ballet, Bergman, Chalenay, Corvecher, etc., etc.

Abonnements : Un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Les abonnements sont reçus aux bureaux du journal.

Librairie ABEL PILON, rue de Flourens, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^e, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Lavis, Cartes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

PAR CHEQUE CERTAINE DE

Payable CINQ FRANCS par mois

FRANCS D'ACQUISITION

ÉDITEUR AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Nouvelles militaires.

LES CONSEILS DE REVISION

C'est incontestablement une excellente mesure que d'incorporer les jeunes soldats attribués à la cavalerie à la date du 4^{er} octobre, au lieu de ne les mettre en route que le 4^{er} décembre. Il faut, en effet, beaucoup de temps pour faire un cavalier, et, en cas de guerre au printemps suivant, deux mois de plus d'instruction ne seraient pas à dédaigner.

Jusqu'à présent, ce n'est que dans le courant d'octobre que se sont réunis les conseils de revision pour statuer sur les demandes de dispense à titre de soutien de famille; c'était évidemment assez tôt, puisque la classe entière n'était mise en route qu'en décembre. Cette année et les années suivantes, il y aura lieu de prescrire la réunion des conseils de revision vers le 15 août, en raison du départ, en octobre, du contingent de la cavalerie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES GRANDES MANŒUVRES

On annonce que les grandes manœuvres auront lieu au mois de septembre prochain dans notre région.

On parle d'une concentration de 42,000 hommes qui passeraient la Loire non loin de Saumur.

Plusieurs ponts de bateaux seraient établis dans ce but.

C'était hier la Fête-Dieu, la plus poétique, la plus populaire de nos fêtes chrétiennes.

Jadis, à pareil jour, Saumur, comme toutes les autres cités, était en fête; les murs disparaissaient sous les tentures, les rues sous les fleurs et la verdure. Toutes les familles avaient revêtu leurs habits les plus riches, la joie et le bonheur rayonnaient sur tous les visages enfantins, et la foule, pieusement recueillie, entourait l'Hostie sainte que portait le pasteur de la paroisse.

Aujourd'hui, plus rien des élans religieux de cette foule qui constitue cependant le fond de la population saumuroise. La ville, à la merci de quelques francs-maçons, est privée des cérémonies qui répondent à ses véritables sentiments. Au nom de la Liberté, les catholiques, qui sont la majorité, ne sont pas traités sur le même pied d'égalité que les autres, et il leur est fait la loi par certains libres-penseurs qui, par cela même qu'ils ne croient à rien, devraient rester indifférents à ces manifestations du plus grand nombre.

À ces considérations, que ne sauraient comprendre ceux qui nous gouvernent, s'ajoutent celles d'un ordre plus positif.

Le commerce, qui souffre d'une crise si prolongée, a perdu depuis la suppression de nos processions plus de 350,000 fr. C'est un chiffre assez éloquent, et qui engage fortement la responsabilité de notre municipalité. Est-ce bien raisonné de priver de travail une foule d'ouvriers qui trouvaient dans les préparatifs de la fête l'occasion de gagner plusieurs bonnes journées, et d'enlever aux marchands les bénéfices d'une vente certaine et toujours payée comptant? Et si nos démocrates y réfléchissaient, ne comprendraient-ils pas que tous ces produits de l'industrie sont fabriqués par des ouvriers français, étrangers sans doute à Saumur, mais qui appartiennent à la démocratie et sont dignes d'intérêt et de sympathie.

Il est fâcheux que des sentiments anti-religieux aveuglent nos édiles, et que leurs décisions obligent grand nombre de leurs administrés à désertir la ville et à se porter dans les communes limitrophes, plus heureuses que Saumur. Comme par le passé, les processions ont eu lieu à Bagneux, Saint-Florent, Saint-Lambert, etc. Dans ces paroisses, elles ont été plus brillantes que jamais, et elles n'ont été nulle part prétexte au plus léger désordre.

La Ville de Saumur songerait, paraît-il, à acquérir l'immeuble Hublot, dont la vente aux enchères aura lieu, à la barre du Tribunal civil de la Seine, après-demain mercredi 15 juin.

Cet immeuble, situé rue d'Orléans et occupé

porter loin de lui ces sons abhorrés. On eût dit qu'il voyait passer, dans une vision sanglante, les combats d'autrefois que cet hymne avait inspirés, et que les âmes irritées de ses anciens compagnons d'armes gémissaient à ses oreilles. Sa voix avait des accents rauques qui en doubleraient la puissance.

Les Tziganes effrayés, comme des enfants qui n'ont pas eu conscience de leur faute, restaient immobiles, tenant leurs instruments suspendus au bout de leurs doigts. Pierre Darag s'était retiré de la fenêtre, et la lueur rouge de son cigare brillait tout au fond de son appartement.

Irène, au contraire, s'était avancée. Elle contemplait son père. Jamais, dans ses rêves d'enfant, elle ne l'avait vu plus beau, plus majestueux. Elle ne pouvait se lasser de regarder cette figure imposante, ces cheveux blancs qu'argentait la lune, soulevés par une patriotique indignation. Les sentiments qu'exprimait le vieux magnat étaient de ceux qui la passionnaient. Sous l'ombre de son rideau qui se balançait au vent du soir, elle joignait les mains comme pour contenir sa joie.

En même temps, elle sentait croître son irritation contre Darag. Repassant dans son esprit l'attitude soupçonneuse qu'il avait eue lors de leur rencontre sur la route et les paroles que lui avait dites son père, elle se demandait s'il ne venait pas, comme Jellachich, pour surprendre les secrets de la

Hongrie. Elle ne comprenait pas que Karadyoni tint si fort à ménager son cousin et lui en parlât avec faveur, presque comme d'un prétendant.

Il y eut un instant de silence.

Puis on vit Pacarius traverser la pelouse en courant et se placer au milieu des musiciens décontenancés. Il jeta vers Irène un regard suppliant; une muette prière qui demandait pardon de la faute involontaire des siens, il donna un signal, et son orchestre entonna la marche de Rakoczy.

Cet hymne guerrier, composé au moment de la révolte du grand patriote magyar, d'abord languissant et douloureux, puis enflammé d'une chevaleresque ardeur, longtemps défendu par les gouvernements et partant d'autant plus cher au peuple, soulève toujours les passions hongroises. Le grand cadre du parc, la poésie de la nuit, la colère à peine apaisée de son âme, jetèrent le comte Karadyoni dans une émotion puissante. Le cri d'« eljen! » qu'il n'avait pas prononcé depuis si longtemps, sortit de ses lèvres avant qu'il en eût conscience. Mais à peine s'en était-il échappé, pour le plus grand ravissement d'Irène, que le vieux magnat, étonné de lui-même, ferma violemment sa fenêtre et disparut.

La jeune fille attendit la fin de la marche. Pacarius se tourna vers elle. Irène lui envoya un sourire qui voulait dire :

aujourd'hui par M. Salmon, successeur de M. Bignon, comprend une vaste surface en bâtiments et jardins. L'administration trouverait assez de terrain pour construire une importante école de filles; le surplus servirait à la rue projetée faisant suite à la rue Dupetit-Thouars et devant déboucher dans l'impasse de la Marmaillet.

Si la Ville est acquéreur, le projet d'établir cette école dans la maison Bournillet, rue Beaurepaire, sera abandonné.

COMPAGNIE DES EAUX DE SAUMUR

Le Tribunal civil de Saumur a prononcé, samedi dernier, son jugement dans l'affaire de la Compagnie des Eaux contre les sieurs Guillon, qui se prétendaient acquéreurs de la concession, et qui, sur les conclusions conformes de M. le substitut et de M. le procureur de la République, ont été complètement déboutés de leur demande, et condamnés à tous les frais et dépens.

Nous donnerons prochainement le texte de cette importante décision qui intéresse les abonnés.

Parmi les principaux propriétaires gagnants en obstacles, en France et en Belgique, depuis l'ouverture de la saison, nous relevons le nom de M. G. Guinebert avec la somme de 34,632 fr. 15.

LA BANNIÈRE DE L'HARMONIE SAUMUROISE

L'honorable président de l'Harmonie Saumuroise a remis dans nos bureaux une liste de souscription, en vue de l'acquisition d'une bannière pour notre jeune société.

A l'approche du Concours musical, les souscripteurs de l'Harmonie, ainsi que ses nombreux admirateurs, ne voudront pas que cette société soit privée d'une bannière sur laquelle viendront bientôt briller, comme un reflet de son talent, de nombreuses palmes et médailles.

Les souscriptions sont reçues dès aujourd'hui.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Tailleur pour dames, pièce qui a eu un si grand succès au théâtre de la Renaissance, sera jouée, sur notre scène, jeudi prochain 16 juin, avec M. Galipaux comme principal interprète.

Samedi dernier, vers cinq heures, des enfants faisaient rouler le petit wagonnet que les ouvriers du chemin de fer laissent en permanence sur le quai.

A un moment donné, l'un de ces enfants, le jeune Egrillard, âgé d'une dizaine d'années, eut le pied engagé sous la roue du véhicule qui lui broya plusieurs doigts. On le transporta aussitôt à son domicile, rue de Fenet, où des soins lui furent immédiatement prodigués.

Un coteau qui s'écroule

Un terrible éboulement s'est produit hier matin, vers 10 heures, au hameau du Fondis, commune de Turquant.

Ce hameau, composé presque exclusivement de maisons taillées dans le roc, a déjà été, en 1879, le théâtre d'un éboulement, qui alors n'avait pas mis en danger la vie des habitants.

Hier, trois personnes ont été ensevelies sous les décombres; ce sont: la femme Guérineau, âgée de 69 ans, sa fille, M^{lle} Corelleau, âgée de 32 ans qui habitait avec elle, et l'enfant de cette dernière, âgée de 9 ans environ.

Ces trois personnes se disposaient à sortir lorsque l'accident s'est produit.

On évalue à plus de 5 mille mètres cubes les décombres qui se sont détachés du coteau.

Par un heureux hasard, M. de Bouis, lieutenant d'artillerie de marine, se trouvait à Parnay; c'est lui qui, en l'absence de toute autorité et d'ingénieurs a dirigé, avec beaucoup de courage et un grand mépris du danger, les travaux de sauvetage.

Pendant tout le jour, les habitants du coteau ont travaillé d'une façon admirable. Un ouvrier maréchal, dont le nom est encore inconnu, s'est particulièrement distingué. Nous tiendrions à le citer pour attirer l'attention de M. le Sous-Préfet et lui obtenir une récompense qu'il a bien méritée.

Ce n'est que dans la soirée que M. de Bouis, après avoir réussi à dégager les vic-

times, et leur avoir laissé une certaine somme d'argent, remonta en selle et arriva à Saumur; il alla prévenir M. le capitaine de gendarmerie et M. Klein, médecin-major de l'École, qui se transportèrent sur les lieux.

Sans calcul, en présence du danger, ils se sont portés au secours des malheureuses femmes, M. le docteur Klein, dont le dévouement est admirable, transporta lui-même sur un matelas la petite fille et fit aux deux autres victimes les premiers pansements.

La femme Guérineau a succombé à ses blessures ce matin, à l'hôpital de Saumur, où les trois victimes ont été transportées hier soir vers 10 heures.

M^{lle} Corelleau n'a eu que de fortes ecchymoses à la tête; sa guérison ne sera probablement pas longue.

Quant à la petite fille, elle souffre beaucoup des reins; la main et la jambe gauches sont affreusement mutilées; on craint qu'elle n'ait pas la force de supporter l'amputation. Son courage est étonnant.

Le spectacle des travailleurs était on ne peut plus grandiose; les hommes étaient tous prêts à se multiplier pour dégager ces femmes enterrées vivantes, et que l'on apercevait à travers des fissures; leurs cris de douleur donnaient à tous du courage. Les femmes des travailleurs en voyant d'autres masses de rochers suspendues et prêtes à faire de nouveaux tombereaux voulaient retenir les unes leurs maris, les autres leurs fils. Mais ni leurs supplications, ni leurs larmes ne pouvaient les arrêter.

Cet ouvrier maréchal, dont nous avons déjà parlé, a failli le soir être victime de son dévouement. Après avoir travaillé tout le jour sous terre, la lumière et l'air le saisirent; et il eut une violente attaque de nerfs.

Il serait bon qu'après un pareil accident, les autorités fissent explorer avec beaucoup de soins par des ingénieurs des mines les coteaux du Saumurois qui servent d'habitation à une multitude de familles. C'est désormais une mesure qui s'impose pour éviter à l'avenir des sinistres de ce genre.

VARRAINS. — Suivant arrêté préfectoral du 7 juin, qui vient d'être notifié aux intéressés, la fanfare de Varrains est dissoute. Cette mesure, à laquelle la Petite France n'est pas étrangère, est basée, prétend la feuille de M. Wilson, sur la violation constante par les musiciens des dispositions de l'article 1^{er} de leur règlement qui leur interdisait d'assister en corps à aucune fête religieuse.

Nous pouvons ajouter: sur les dénonciations d'un personnage bien connu, qui veut se faire un tremplin des sentiments irréligieux qu'il manifeste.

Le journal de l'époux de M^{lle} Grévy ajoute:

« Depuis quelque temps, ces messieurs affectaient d'assister en corps à tous les offices, et l'on se souvient que, lors du passage de M. Freppel pour la confirmation, la fanfare s'était portée au devant de l'évêque et l'avait assisté pendant toute la durée de la cérémonie. »

Voilà qui est grave!

Si ces jeunes artistes ne peuvent plus se réunir en corps, cela ne les empêchera pas de donner individuellement leur concours aux cérémonies de l'Eglise et de suivre leurs aspirations.

L'organe de M. Gendre applaudit à cette exécution, qui n'est d'ailleurs, dit-il, qu'une juste satisfaction donnée aux républicains de Varrains.

Pourquoi ne donnerait-on pas aussi satisfaction aux habitants de Varrains qui ne le sont pas? On ne peut donc pas être républicain et religieux tout ensemble? Que l'on était loin de penser ainsi sous la République de 1848!

CONCOURS POUR LE SURNUMÉRARIAT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu le jeudi 4 août 1887, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1^m 54 au minimum, ainsi que les anciens militaires et les fonctionnaires publics comptant trois années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans ou qui, comptant moins de trois ans de services, n'ont dépassé la limite d'âge de 25 ans que d'une durée inférieure à celle de leurs services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction de leur candidature.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 30 juin 1887.

Publications de mariage.

Auguste Nourry, journalier, et Jeanne-Marie Zimpher, sans profession, tous deux de Saumur.

Joseph Simon, peintre en bâtiment, et Marie-Joséphine-Eugénie Harrault, sans profession, tous deux de Saumur.

François Gardé, employé de chemin de fer, de Tours, et Célestine Herrault, lingère, de Saint-Cyr-en-Bourg.

Maurice-Alexis Hodimont, cultivateur, de Saumur, et Julie Rigault, domestique, de Dampierre.

Jean-Marie Le Galiard, cocher, et Marie-Françoise Tual, cuisinière, tous deux de Saumur.

Louis Hy, cultivateur, de Saumur, et Léonie Bidon, lingère, de Bagnaux.

Louis-Jean Goubard, sans profession, de Saumur, et Joséphine Métayer, couturière, de Saint-Lambert-des-Levées.

Paul Bournigault, sans profession, de Saumur, et Anne-Désirée Rimbault, lingère, de Cholet.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

26 et 27 juin 1887

Premier jour, dimanche 26 juin.

Prix du Fagot (courses de haies — gentlemen), un Objet d'art au premier, et un panier de Champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second, les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1887, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné.

Prix du Château de Marson, course de haies handicap, pour les chevaux de l'École de cavalerie. Un Objet d'art d'une valeur de 500 fr., offert par M. Bailou de la Brosse, pour chevaux de l'École de cavalerie, montés par des officiers de l'École.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (cross-country steeple-chase handicap gentlemen), 2,500 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France au premier, les entrées au second, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Steeple-chase militaire (2^e série). Un Objet d'art d'une valeur de 300 fr., pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat.

Prix du Cercle Saint-Hubert (grand steeple-chase — handicap), 4,500 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Rallye-Paper: un Objet d'art au premier et un panier de Champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de grosse cavalerie (cuirassiers, dragons), montant leurs chevaux d'armes.

Deuxième jour, lundi 27 juin.

Cross-Country: un Objet d'art ajouté à une poule de 50 fr. au premier et un panier de Champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second, pour chevaux de chasse et de promenade de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1887, pris part à une course publique quelconque, le Fagot excepté, montés par MM. les officiers-élèves.

Prix des Bruyères (courses de haies — handicap), 4,000 fr. offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Steeple-chase militaire (1^{re} série). Un Objet d'art d'une valeur de 500 fr. offert par le Cercle Saint-Hubert, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacle autre que les steeple-chases militaires.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (4^e série), 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs prix, ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure.

Prix de Consolation (steeple-chase), 4,000 francs offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, le gagnant à réclamer pour 3,000 fr.; tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclus.

Rallye-Paper: un Objet d'art au premier et un panier de Champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de cavalerie légère, montant leurs chevaux d'armes.

Mardi 28 juin, tir aux pigeons.

Il est sauvé

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Mon fils souffrait de démangeaisons par tout le corps dont une grande partie n'était plus qu'une plaie, il se forment des croûtes, des boutons, et il lui avait poussé une grosseur à la cuisse droite; il ne pouvait plus marcher, ne mangeait plus et ne dormait plus. J'eus recours aux bonnes Pilules suisses à 1 fr. 50 la boîte; au bout de quelques jours, mon fils allait beaucoup mieux et, au bout de dix jours, il était tout à fait guéri: tout est parti, une nouvelle peau s'est formée, il est sauvé! Publiez ma lettre, je vous y autorise plutôt mille fois qu'une. A. Normand, 2, parvis Notre-Dame. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. Signature légalisée.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 11 juin:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: le Grand-Prix; victoire de la pouliche française, Ténébreuse; M. Albéric Second; M. Carrier-Belleuse; le cinquantenaire des chemins de fer. — La fête des fleurs; le nouveau ministère; l'incendie de l'Opéra-Comique; les obsèques des victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique; les fêtes de Rabelais, à Meudon. — La Salon de 1887, par Olivier Merson. — Exposition des tableaux de M. Piobrowski. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Le Monde financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: le Grand Prix de Paris, Ténébreuse. — Albéric Second, mort à Paris, le 2 juin. — Carrier-Belleuse, mort à Sèvres, le 3 juin. — Le cinquantenaire des chemins de fer à Vincennes. — La fête des fleurs: le défilé des mails. — Le nouveau ministère. — Allégorie. — Aspect du boulevard des Italiens au moment de l'incendie de l'Opéra-Comique. — Les obsèques des victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique. — La fête de Rabelais à Meudon. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — nous prie d'informer nos lecteurs qu'il recevra, d'ici 2 ou 3 jours, un nouvel arrivage de Tortues Terrestres, qui seront vendues aux prix de 75 c., 4 fr., 4 fr. 25 et 4 fr. 50, selon grosseur.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.
J. BROU, Ph^o, 101, rue Richelieu, PARIS.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 12 juin 1887.

Versements de 64 déposants (10 nouveaux), 13,541 fr.

Remboursements, 31,354 fr. 07.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Marché de Saumur du 11 Juin 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 50k.	45
Blé nouveau (l'hect.)	—	— Luzerne 50k.	40
From. 1 ^{re} q. Ph. 77k.	22 50	— de lin. 50k.	—
Halle moyenne, 77k.	21 85	Foin (la charr.) 780k.	60
Ségle 75k.	11	— Luzerne — 780k.	60
Orge 65k.	10	— Paille — 780k.	40
Avoine 50k.	8 50	Amandes en c. 50k.	—
Fèves 75k.	11	— cassées 50k.	—
Pois blancs 80k.	20	— Cire jaune 50k.	100
— rouges 80k.	18		
Colza 65k.	30	Chanvres 1 ^{re} qualité,	
Chenevis 50k.	—	les 5 k. 500.	—
Farine, culas, 157k.	65	— 2 ^e	—
Hulle de noix 50k.	125	— 3 ^e	—

CIDRE DE BRETAGNE

La barrique 40 à 45 fr.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BOURRON, notaire à Angers.

ADJUDICATION
En son étude, le mardi 5 juillet 1887
DE LA TERRE DE
PIÉDOUVAULT

Près Cholet (Maine-et-Loire).
En 8 lots, dont le premier comprend le centre de la propriété, château, dépendances et réserves, 6 métairies et closières, 2 moulins à eau, 1 moulin à vent; les autres lots chacun une métairie, pré ou terre détachées.
Totaux:
Contenances: 413 hectares 73 ares 87 centiares;
Revenus: 23,285 fr.
Mises à prix: 540,000 fr.
Pour les détails, voir les affiches.
Beau site de l'Anjou. — Rivière. — Chasse. — Beau placement avec facilités de paiement.
On peut traiter avant l'adjudication.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42, et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Sur conversion de saisie,
EN 35 LOTS,
DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de Chenet-les-Tuffeaux et de Verrie,

Saisis sur M. Emile MOREAU fils, propriétaire à la Tour-de-Ménive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 26 juin 1887, heure de midi, à la mairie de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

Sur la mise à prix totale de soixante-douze mille trois cent quarante-cinq francs, ci. 72,345 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, 42, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2° A M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, dépositaire du cahier des charges.

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e LIBAUD, avoué-licencié à Chinon.

A VENDRE

Par adjudication et aux enchères publiques, à titre de licitation,

En 70 lots,

Sur les mises à prix s'élevant à 93,366 fr., avec faculté de réunion.

BATIMENTS

Terres, Prés & Vignes,

Sis communes de Bourgueil et de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire),

Dépendant de la succession de M. Armand-Gustave LEJOUTEUX, en son vivant propriétaire à Bourgueil.

L'ADJUDICATION aura lieu en la Mairie de Bourgueil et par le ministère de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil, le MARDI 14 JUIN 1887, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

Pour insertion sommaire, Signé: LIBAUD.

(381) Avoué-licencié.

Etude de M^e DOUET, notaire à Beaufort (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Un Four à Ouras

Avec tous ses accessoires.

BONNE OCCASION.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

Etude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

Vente Mobilière

Après décès.

Le DIMANCHE 19 JUIN 1887, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, en une maison située à Gaure, commune de Varennes, habitée autrefois par M^e veuve Milsonneau, ci-après nommée,

Il sera procédé par M^e BRETON, notaire à Varennes, à la vente aux enchères publiques de divers meubles, objets et effets mobiliers, dépendant de la succession de M^e Jeanne Mousard, veuve de M. Joseph MILSONNEAU.

On vendra notamment:

Vaisselle, ustensiles de cuisine, tables, armoires; chaises, huches, buffets, coffres, bahuts, lit, fûts divers et bouteilles vides en assez grande quantité, bouteilles de terre, planches à bouteilles, pressoir, cuvier, échelles, bois et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus dix centimes par franc applicables aux frais.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelles.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles
Après décès.

Le MERCREDI 15 JUIN 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue du Pavillon, n° 11, dans une maison où est décédée M^e veuve FRESLON,

Il sera vendu:

Bois de lit, lit en fer, armoire, buffet, chaises, tables, couettes, traversins, oreillers, couvertures, draps, nappes, serviettes, chemises, vêtements, montre en argent, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Belle occasion. — Jolie Charrette anglaise. Harnais, Cheval 1/2 sang normand origine, trotteur, quatre ans faits. A VENDRE chez MALNEUX, dresseur, Angers, pont Saint-Léonard.

Très belle Occasion
Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie
Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Étrangère
Entrepôt de Son et de Levure.

Offres et Demandes

M^e LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

Un HOMME de 30 à 35 ans, connaissant la cuisine, demande emploi chez personne seule; sait diriger intérieur de maison.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.
S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

PLUS DE FEU!
60 ans de Succès.
LINIMENT
BOYER-MICHEL
J. CURMIER et H. PÉRON, à COLTAUX (Orléans)
Guérison sûre de Boiteries, Lumbagos, Foulures, Reuvs, Hottettes, Courbures, Vessigons, Angines, etc. — 5 fr. la boîte.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER
AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 00	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16
Saumur(état)	2 00	6 50	8 31	10 31	1 39	4 13
Nantillyhalte.	2 00	7 03	8 37	10 45	1 39	4 26
Varr.-Chacé	2 00	7 09	8 48	10 52	1 39	4 32
Brézé s.-Cyr	2 00	7 17	9 02	11 11	1 39	4 39
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52
— (dép.)	2 36	7 33	9 23	11 24	2 09	4 58
Thouars	2 55	7 59	9 53	11 57	2 28	5 23
Loudun	3 10	8 10	10 00	12 00	2 43	5 38
Poitiers	3 30	8 30	10 20	12 20	3 03	5 58

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16
Saumur(état)	6 50	8 31	10 31	1 39	4 13
Nantilly	7 03	8 37	10 45	1 39	4 26
Montreuil(a)	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52
— (dép.)	7 34	9 29	11 24	2 09	4 58
le Vaudelaunay	7 45	9 40	11 35	2 19	5 04
Baugé	7 56	9 50	11 45	2 30	5 15
Doué	8 05	9 57	11 57	2 40	5 25

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5
Vivry	8 10	12 09	1 46	3 19	5 54	11 18
Blou	8 19	12 18	1 55	3 27	6 03	11 27
Vernantes	8 32	12 31	2 08	3 40	6 16	11 40
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	3 27	5 09	7 45	12 32

LIGNE D'ORLÉANS						
SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14
St-Martin	3 03	7 08	9 26	1 25	3 43	7 26
St-Clément	3 03	7 15	9 33	1 35	3 53	7 36
Les Rosiers	3 03	7 23	9 41	1 38	4 01	7 44
La Ménitré	3 31	7 35	9 52	1 48	4 09	7 52
Angers	3 58	8 23	10 41	2 20	4 19	8 24

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Fu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur,



Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRE
Paul Godet